

D. Vous faites entrer, je crois, dans votre rapport, 29 fabriques de meubles au cours de votre comparaison annuelle des postes du bilan combiné allant de 1926 à 1933?—R. En effet. J'y ai fait entrer un aperçu typique de la situation pour quatre-vingts fabriques représentant le gros de l'industrie du meuble comme nous le comprenons, nous, sans compter les petites entreprises.

D. Selon les données du Bureau fédéral de la statistique, il existe 308 fabriques de meubles d'une catégorie ou d'une autre?—R. Oui.

D. Ou qui utilisent les produits forestiers?—R. Je vous demande pardon, monsieur, j'ai éliminé les entreprises d'exploitation des produits forestiers ne fabriquant pas de meubles.

D. Et votre nombre d'ensemble est de 308?—R. Oui, tous fabricants de meubles.

D. Dont 228 utilisant moins de 12 ouvriers?—R. Trois en moyenne.

D. Et vous avez éliminé, ou plutôt distingué, ces entreprises?—R. Oui.

D. Puis 53 fabricants appartiennent à l'association—j'entends l'association des fabricants de meubles?—R. Oui, monsieur.

D. Il existe donc 27 fabricants n'appartenant pas à l'association?—R. Oui, monsieur.

D. Soit un total de 80 établissements produisant plus de 90 p. 100 de tous les meubles fabriqués au pays?—R. Oui.

D. Et sur ces 80 établissements, 53 ont un capital de \$14,875,953?—R. Oui, monsieur.

D. Puis 27, un capital de \$5,442,386, et 228 petits établissements, un capital de \$1,601,398, soit un total de \$21,919,737 pour l'ensemble de l'industrie?—R. Oui, monsieur.

M. FACTOR: C'est pour tout le Canada?

Le TÉMOIN: Oui, monsieur.

*M. Sommerville:*

D. La production des 53 fabriques en 1932 a été de \$7,792,563, soit 64 p. 100 de la production totale?—R. Oui, monsieur.

D. De leur côté, 27 fabriques ont produit \$3,113,813 ou 25.9 p. 100 de la production, ou, entre elles, 95.5 p. 100 de la production?—R. Oui.

D. Et ces 53 fabriques ont payé \$866,780 en salaires en 1932?—R. Oui, monsieur.

D. Et 27 indépendants, \$344,317?—R. Oui, monsieur.

D. Les quatre-vingts membres de l'association ont donc versé en appointements environ \$900,000?—R. Oui, monsieur.

D. Pardon, \$1,200,000?—R. Oui, monsieur.

M. FACTOR: Qui a retiré ces appointements?

Le TÉMOIN: On ne le dit pas.

Le PRÉSIDENT: Salaires à part?

Le TÉMOIN: Indépendamment des salaires, oui.

*M. Sommerville:*

D. C'est-à-dire aux commis, aux vendeurs et aux employés supérieurs?—R. Au personnel des bureaux.

D. Et autres employés de même catégorie?—R. Des surintendants aux contremaîtres, en passant par tous les échelons.

D. Les 53 établissements ont donc versé en salaires \$2,087,139, et les 27, \$802,120; soit un total de \$2,889,000 pour 1932. Quant au matériel utilisé par ces 80 établissements, il a atteint environ \$3,600,000?—R. Oui, monsieur.

D. Tel que dit. Et maintenant, si l'on jette un coup d'œil sur la comparaison des bilans combinés au haut de la page, on peut se rendre compte des disponibilités totales des 29 fabriques sur lesquelles vous avez eu les renseignements?—R. Oui.